

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

Xior Student Housing cloture fructueusement l'offre de 87,8 millions eur

Antwerpen, België – 9 december 2015 – Xior Student Housing NV (la « Société » ou « Xior »), une société anonyme belge, agréée en tant que société immobilière réglementée (« SIR ») publique de droit belge, spécialisée dans le segment immobilier des logements pour étudiants, annonce aujourd'hui les résultats de son offre publique initiale lancée le 26 novembre 2015 (l'« OPI »).

Christian Teunissen, CEO de Xior: « La clôture fructueuse de l'offre est une nouvelle étape importante dans le développement de Xior. Je suis très satisfait des résultats de l'OPI. Ceux-ci reflètent une confiance solide et un soutien à nos projets d'avenir et à notre stratégie. L'équipe de direction souhaite remercier les investisseurs particuliers et les investisseurs institutionnels d'avoir souscrit à l'offre. »

- Le prix d'offre s'élève à 25 EUR par action offerte.
- L'offre aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs particuliers en Belgique s'est clôturée le 8 décembre 2015 à 16h00 CET.
- L'offre a été 2,1x sursouscrit avec une large demande de la part des investisseurs particuliers belges et des investisseurs institutionnels, tant en Belgique, en Europe continentale et au Royaume-Uni.
- Dans le cadre de l'offre, 3 373 016 actions nouvelles et 140 450 actions existantes ont été attribuées pour un montant total de 87 836 650 EUR.
- Le prix d'offre des actions offertes et les taxes éventuelles applicables doivent être intégralement payés en euros par les investisseurs le 11 décembre 2015. Les investisseurs qui ont soumis leurs ordres auprès de la Banque Degroof Petercam ou d'ING Belgique le font sans frais. Les investisseurs qui ont soumis leurs ordres par le biais d'intermédiaires financiers peuvent obtenir des informations sur le montant des frais auprès de la/des partie(s) concernée(s).
- 1.442.733 actions, représentant environ 41,1 % des actions offertes, ont été souscrites par des investisseurs particuliers en Belgique. Toutes les actions attribuées aux investisseurs particuliers sont des actions nouvelles.

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

- Le revenu brut de l'offre suite à l'émission de 3 373 016 actions nouvelles s'élève à 84 325 400 EUR et le revenu net est estimé à 77 364 762 EUR (les frais totaux de l'offre sont estimés à environ 6 960 638 EUR). Le revenu brut de l'offre d'actions existantes s'élève à 3 511 250 EUR.
- À la date de réalisation de l'offre, le capital social de Xior Student Housing, soit 83 282 040 EUR sera représenté par 4 626 780 actions. La capitalisation boursière de Xior qui en découle s'élève à environ 115,7 millions EUR. Le capital flottant s'élèvera à environ 75%.
- La négociation des actions de Xior sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0974288202 et le symbole « XIOR » débutera en principe le 11 décembre 2015. La livraison des actions se fera également le 11 décembre 2015.
- Certaines parties, dont le promoteur, se sont engagées à ne pas vendre leurs actions dans la Société à la date de réalisation de l'offre pendant une période de 365 jours calendrier après la date de réalisation de l'offre, sauf exceptions d'usage. La Société a marqué son accord sur un standstill concernant les actions et l'ensemble des autres titres similaires émis par la Société, ainsi que l'ensemble des titres ou droits apparentés émis par la Société pendant une période de 365 jours calendrier après la date de réalisation de l'offre, sauf exceptions d'usage.
- Certaines parties se sont engagées inconditionnellement et irrévocablement à souscrire à des actions nouvelles pour un montant de 700 000 EUR (soit 28 000 actions, représentant environ 0,8% du total des actions offertes). Ces parties seront attribuées toutes les actions auxquelles elles se sont engagées à souscrire.
- La Banque Degroof Petercam et ING Belgique ont été désignés en tant que joint global coordinators et joint bookrunners pour l'OPI.

Les actions auxquelles les investisseurs particuliers ont souscrit sont attribuées selon le tableau d'attribution ci-dessous :

Nombre d'actions pour lesquelles des demandes ont été soumises	% attribué du nombre d'actions demandées
1 – 500	50,0%
501 - 2000	42,5%
> 2000	35,0%

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Xior Student Housing NV
Mechelsesteenweg 34, bus 108
2018 Antwerpen

Christian Teunissen, CEO
T +32 3 257 04 89

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

Comfi
Public Relations

Gunther De Backer
Tel: +32 2 290 90 90

À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing est la première SIR publique belge spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique et aux Pays-Bas. Dans cette catégorie, Xior Student Housing propose une grande diversité d'immeubles, allant de chambres avec espaces communs à des studios entièrement équipés, en passant par des chambres avec sanitaires privatifs. En sa qualité de propriétaire et d'exploitant, Xior Student Housing se constitue depuis 2007 un portefeuille de logements qualitatifs et fiables qu'elle destine aux étudiants à la recherche d'un endroit idéal pour étudier, habiter et vivre. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui. Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. À la date de la clôture de l'OPI, Xior Student Housing mettra à disposition un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 196 millions EUR, qui générera environ 11 millions EUR de revenus locatifs annuels. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing NV, SIR publique de droit belge (B-REIT)
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Informations importantes

Les informations contenues dans cette annonce servent uniquement d'informations générales et ne se prétendent ni exhaustives, ni complètes. Cette annonce ne constitue pas une offre, ni ne fait partie d'une offre, elle ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre des actions, ni une demande d'offre visant à acheter des actions ou à y souscrire. Tout achat, souscription ou demande d'émission d'actions dans la Société dans le cadre de l'Offre ne peuvent se faire que sur la base des informations reprises dans le prospectus se rapportant à l'Offre et dans les éventuels suppléments au prospectus. Cette annonce n'est pas un prospectus. Le prospectus contient des informations détaillées sur la Société et son management, les risques liés à l'investissement dans la Société ainsi que les comptes annuels et d'autres données financières.

Il est interdit de diffuser, directement ou indirectement, la présente annonce aux États-Unis ou à destination de ce pays et celle-ci ne constitue pas, dans son intégralité ou en partie, une offre ou une demande d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act ») et ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis, sauf en cas d'exemption des obligations d'enregistrement du US Securities Act. La Société n'a enregistré aucune partie de l'Offre ni les actions aux États-Unis, n'a pas l'intention de procéder à un tel enregistrement ni d'émettre une offre publique de titres aux États-Unis.

La présente annonce est exclusivement destinée et adressée aux personnes résidant dans les États membres de l'Espace économique européen (« EEE ») autres que la Belgique qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la directive portant sur les prospectus (Directive 2003/71/CE telle que modifiée, incluse dans la Directive 2010/73/UE, pour autant qu'elle ait été transposée dans l'État membre de l'Espace économique européen concerné) et de toute mesure de transposition dans chaque État membre de l'EEE concerné (la « Directive prospectus ») (« Investisseurs qualifiés »).

En outre, au Royaume-Uni, cette annonce n'est diffusée que parmi, et ne s'adresse qu'à, les Investisseurs qualifiés (i) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

(Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance ») et les Investisseurs qualifiés relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (ii) auxquels elle peut être communiquée de quelque autre manière légitime (ces personnes sont appelées « personnes concernées »). L'Offre, selon le cas, sera uniquement mise à la disposition des personnes concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription de titres, que ce soit pour les acheter ou pour les acquérir de toute autre façon, sera uniquement soumise aux personnes concernées. Toute personne autre que concernée ne peut agir en fonction de la présente communication ou de son contenu, ni s'y fier.

Cette annonce et les informations qui y sont reprises ne sont pas destinées à la publication, la diffusion ou la distribution aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ni à destination de ces pays.

Le contenu de la présente annonce contient des « communications prospectives » ou qui peuvent être considérées comme telles. Ces communications prospectives sont identifiables par l'utilisation d'une terminologie tournée vers l'avenir, notamment les mots « estime », « évalue », « anticipe », « attend », « suppose », « peut », « pourra », « a l'intention de », « continue », « permanent », « probable », « prévoir », « envisager », « objectif », « rechercher », « devraient » ou « doivent » et incluent les communications de la Société à propos des résultats escomptés de sa stratégie. Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis que toute déclaration prospective ne constitue pas une garantie quant à des prestations futures. Les résultats effectifs de la Société peuvent sensiblement varier de ceux prévus par les communications prospectives. La Société ne s'engage nullement à la mise à jour ni à la révision de communications prospectives, sauf en cas d'obligation légale. La date de réalisation de l'admission à la cote sur le marché réglementé d'Euronext Brussels peut notamment être influencée par les conditions du marché. Il n'existe aucune garantie quant au fait qu'une telle cotation aura lieu et vous ne pouvez baser vos décisions financières sur les intentions de la Société liées à cette admission à la cote dans cette phase. L'acquisition d'investissements sur lesquels porte cette annonce peut exposer un investisseur à un risque majeur de perte de l'intégralité du montant investi. Les personnes qui envisagent de tels placements doivent prendre avis auprès d'une personne agréée, spécialisée dans ce type d'investissements. Cette annonce ne constitue pas une recommandation de l'Offre. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Aucune annonce ou information en rapport avec l'Offre ou les actions auxquelles il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusée au public dans les juridictions extérieures à la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalables sont nécessaires à cet effet. Aucune démarche n'a été et ne sera entreprise concernant l'Offre d'actions de la Société dans une quelconque juridiction extérieure à la Belgique où de telles démarches seraient obligatoires. L'émission, la souscription ou l'achat d'actions de la Société sont soumis dans certaines juridictions à des restrictions juridiques ou légales particulières. La Société n'est pas responsable en cas de non-respect des restrictions précitées par une personne. La Banque Degroof Petercam NV/SA et ING Belgique NV/SA agissent pour la Société et personne d'autre en ce qui concerne l'Offre, et ne seront responsables vis-à-vis de personne d'autre que la Société pour la fourniture de la protection offerte à leurs clients respectifs, ni pour la fourniture de conseils dans le cadre de l'Offre. La Société est responsable des informations mentionnées dans la présente annonce. La Banque Degroof Petercam NV/SA et ING Belgique NV/SA, ainsi que leurs administrateurs, cadres, collaborateurs, conseillers ou représentants respectifs déclinent toute responsabilité ou obligation de fournir une déclaration explicite ou implicite ou une garantie quant à la véracité, l'exactitude ou le caractère complet des informations contenues dans la présente annonce (ou en cas d'omission d'informations contenues dans la présente annonce) ou à toute autre information concernant la Société, ses filiales ou sociétés liées respectives, que ce soit par écrit, oralement ou sous forme visuelle ou électronique, et transmise ou mise à disposition de quelque façon que ce soit, ni en cas de perte résultant de l'utilisation de cette annonce ou de son contenu, de quelque façon que ce soit.